

Mission 1 : le combat pour l'emploi local	M1
Action 1 : faire émerger les PME du futur	A1
Soutien à la création et à la transmission d'entreprises	513

La Commission Permanente,

- VU** les articles 107 et 108 du Traité sur le Fonctionnement de l'Union Européenne,
- VU** le règlement (UE) n°1407/2013 de la Commission européenne du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis - JOUE 24/12/2013 L 352/1,
- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 1511-1 et suivants, L.1511-7, L. 1611-4 et L .4221-1 et suivants et R. 1511-1 et suivants,
- VU** la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et notamment son article 10,
- VU** le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris en application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,
- VU** l'arrêté du 11 octobre 2006 portant fixation des modalités de présentation du compte rendu financier prévu à l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000,
- VU** l'arrêté DIRECCTE/2017/27 du Préfet de région en date du 24 février 2017 portant approbation du Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation de la Région des Pays de la Loire,
- VU** la délibération du Conseil régional modifiée du 18 décembre 2015 donnant délégation du Conseil régional à la Commission permanente,
- VU** la délibération du Conseil régional en date des 14, 15 et 16 décembre 2016 approuvant le Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation,
- VU** la délibération de la Commission permanente du 25 mai 2018 relative au règlement d'intervention « Pays de la Loire Prime Création »,
- VU** la délibération de la Commission permanente du 30 avril 2020 relative au règlement d'intervention « Pays de la Loire Prime Création »,
- VU** le règlement budgétaire et financier,
- VU** le budget voté au titre de l'exercice 2020 lors des séances du Conseil régional relatives au budget de la Région,
- VU** les déclarations de minimis présentées par les bénéficiaires,

CONSIDERANT le rapport de sa Présidente,

CONSIDERANT l'avis de la commission Entreprise, développement international, tourisme, innovation, enseignement supérieur et recherche

Après en avoir délibéré,

1/ Animer et appuyer les structures d'accompagnement dédiées à la création/reprise d'entreprise et à la sensibilisation à l'entrepreneuriat

ATTRIBUE

une subvention de 80 000 € à l'ADIE sur un montant subventionnable de 864 797 € TTC au titre de son plan d'actions 2020,

AFFECTE

une autorisation d'engagement d'un montant de 80 000 €,

APPROUVE

les termes de la convention correspondante présentée en 1.1 annexe 1,

AUTORISE

la Présidente à signer la convention,

ATTRIBUE

une subvention de 100 000 € à Initiative Anjou sur une dépense subventionnable de 335 000 € TTC au titre de son plan d'actions 2020,

AFFECTE

une autorisation d'engagement d'un montant de 100 000 €,

APPROUVE

les termes de la convention correspondante présentée en 1.2 annexe 1,

AUTORISE

la Présidente à la signer,

ATTRIBUE

une subventions d'un montant de 5 000 € sur une dépense subventionnable de 38 000 € TTC à la CPME des Pays de la Loire pour l'organisation de la 3ème édition de "Cheffe d'entreprise, moi aussi",

AFFECTE

une autorisation d'engagement d'un montant de 5 000 €,

APPROUVE

les termes de l'avenant à la convention de soutien de la Région à Atlanpole pour l'organisation de la manifestation Start West 2020 présenté en 1.4 annexe 1

AUTORISE

La Présidente à signer l'avenant correspondant,

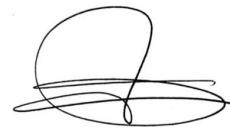
APPROUVE

les termes des conventions de partenariat avec les neuf EPCI sur la création-reprise d'entreprises au titre de l'année 2020 figurant en 1.5 annexe 1 à 9

AUTORISE

la Présidente à les signer.

La Présidente du Conseil régional



Christelle MORANÇAIS

ADOPTÉ

Contre : Groupe Alliance des Pays de la Loire - Traditions et Libertés

Les élus intéressés ne prennent pas part au vote.

REÇU le 29/09/20 à la Préfecture de la Région des Pays de la Loire

L'original de la délibération et les documents annexés sont mis à la consultation conformément aux dispositions de la loi n° 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs